

### LE RESEAU 2017

#### Etat général

Cette semaine, **18 parcelles** sur 27 font l'objet d'une observation.

### NUISIBLES ET PARASITES

#### TEIGNES

#### Contexte d'observations

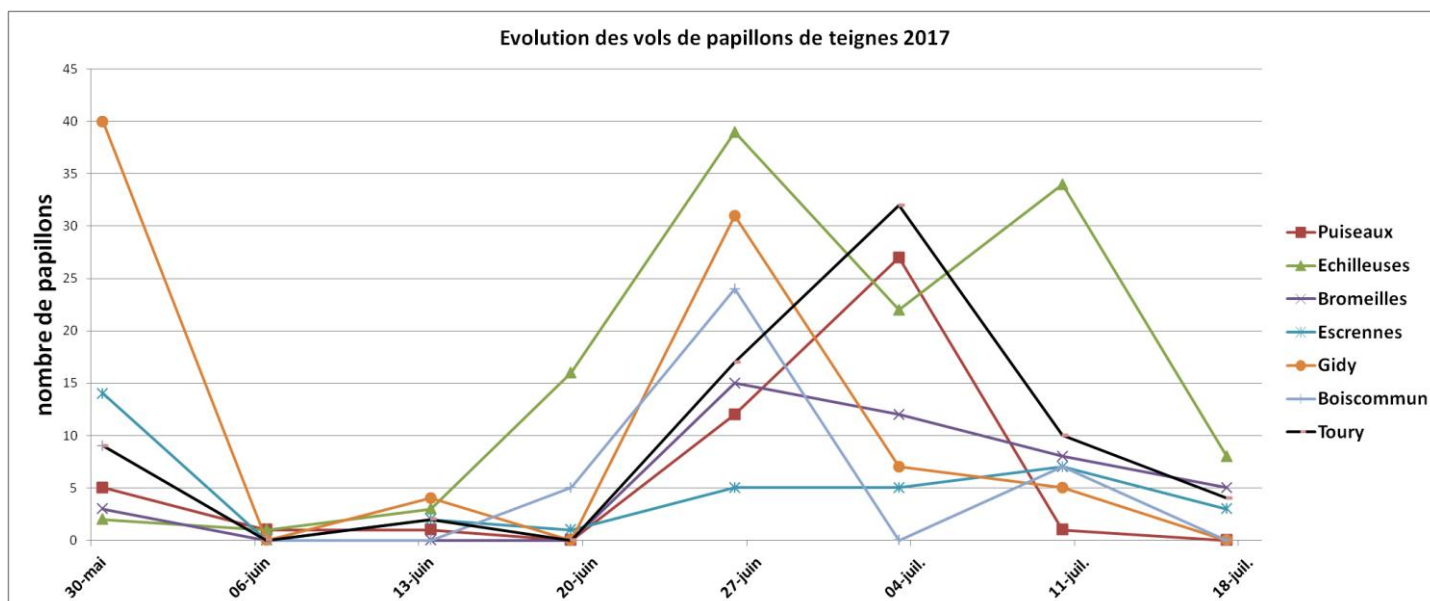
Des galeries dans les pétioles et des amas noirs pulvérulents sont observés. On peut même trouver des chenilles à la base des pétioles.



Relevés des pièges à papillons :

			19 juin	26 juin	03 juillet	11 juillet	17 juillet
45	Puisseaux	ITB	0	12	27	1	0
	Echilleuses	Coop de Puisieux	16	39	22	34	8
	Bromeilles	Cristal Union	0	15	12	8	5
	Escrennes	Cristal Union	1	5	5	7	3
	Gidy	Tereos	nc	31	7	5	0
28	Boiscommun	Soufflet	5	19	0	7	0
	Toury	Cristal Union	0	17	32	10	4

Evolution des vols de papillons de teignes 2017

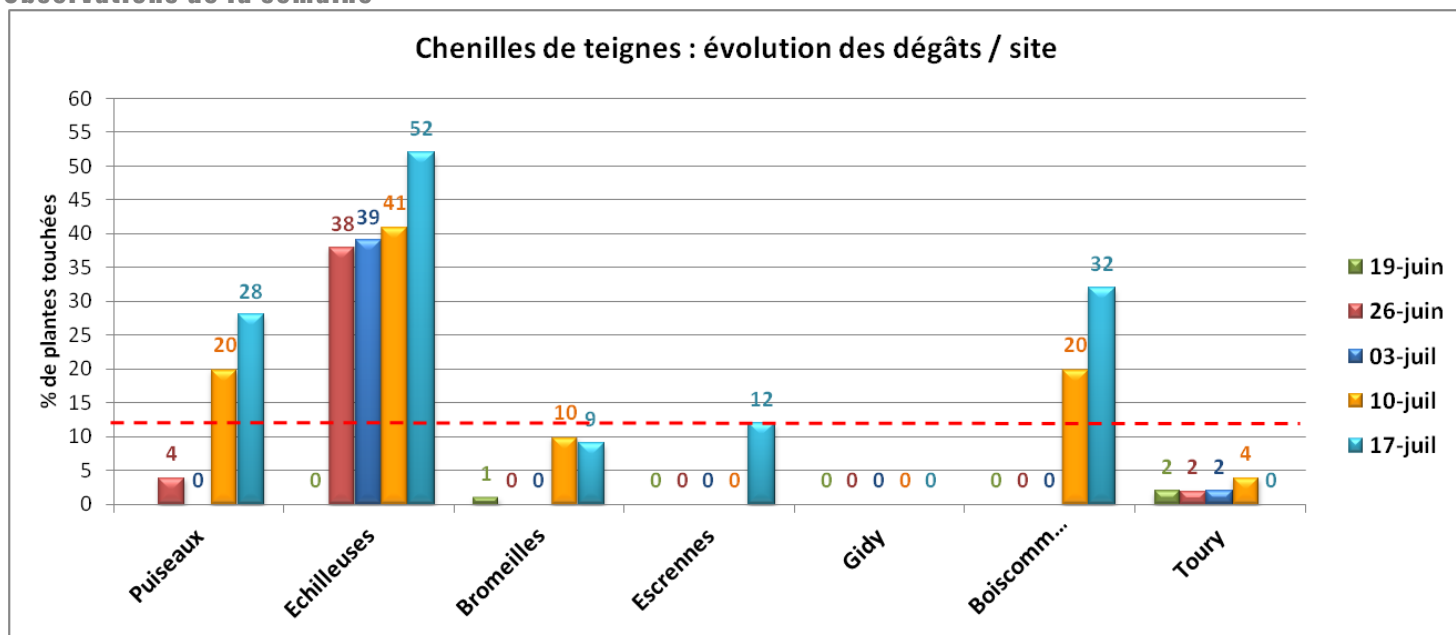


Cette semaine le second pic des vols, observé depuis le 27 juin, est en nette régression dans l'ensemble des sites.

### Seuil de sensibilité

Le seuil est atteint lorsque **10% de plantes sont touchées par des dégâts de chenilles.**

### Observations de la semaine



Cette semaine, 4 parcelles restent au seuil d'intervention avec une hausse de la gravité observée. Echilleuses est la plus touchée avec 52% contre 41% de plantes touchées, suivie de Boiscommun avec 32% contre 20%.

## NOCTUELLES

### Contexte d'observations

Des perforations de 1 à 2 cm sont observées dans les feuilles jusqu'à ne laisser que les nervures pour les attaques les plus graves. L'observation des chenilles est délicate et ce sont leurs déjections qui témoignent d'une activité importante. En remuant délicatement le feuillage, il est possible de retrouver des chenilles projetées au sol.

### Seuil de nuisibilité

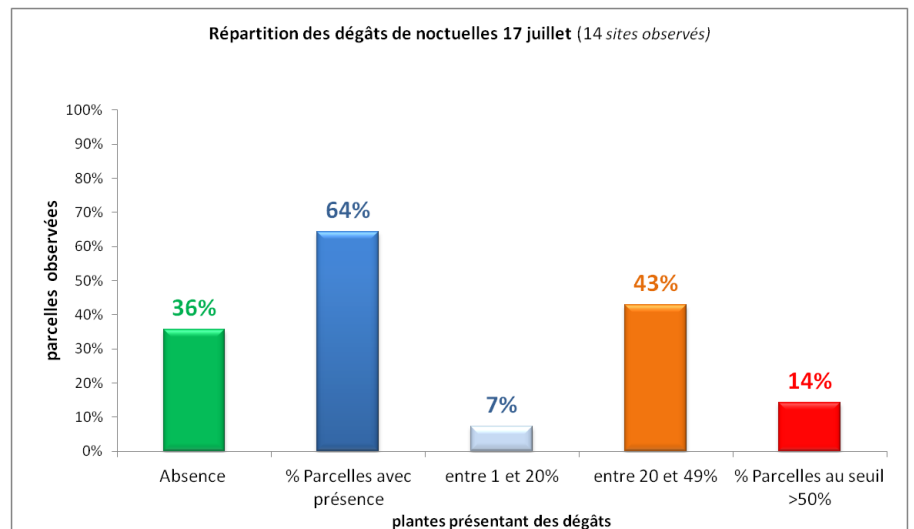
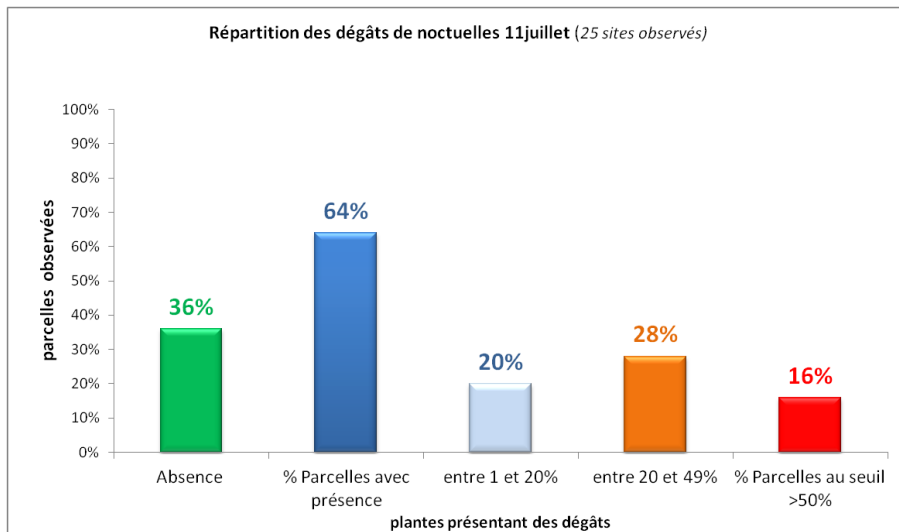
Au stade couverture du sol, le seuil de nuisibilité est atteint si **50% des plantes présentent des perforations.**

En l'absence d'irrigation, les dégâts sont plus fréquents.



**Chenilles avec déjections à proximité**

## Observations de la semaine



Sur 14 parcelles observées, **64%** font état de présence de noctuelles, **14%** sont au seuil de nuisibilité contre 16% la semaine dernière.

La baisse d'activité des chenilles reste d'actualité avec des morsures dont les liserés sont cicatrisés. Ce parasite sera à surveiller en fin de cycle à l'arrêt de l'irrigation, ou en cultures sèches si le déficit climatique s'installe durablement.

## MALADIES DU FEUILLAGE

**Avant tout traitement, déterminer le type de maladie afin d'optimiser la protection fongicide**, en évitant tout risque de confusion avec les autres maladies foliaires (Cf. fiches de reconnaissance des bioagresseurs, disponibles sur le site internet de l'ITB).



Oïdium



Rouille



Cercosporiose



Ramulariose

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons.

Ces seuils sont de :

Maladies	Régions	T1	T2	T3
<b>Début de protection avant le 15 août</b>				
Oïdium	Toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	Toutes régions	15 %	40 %	40 %
Ramulariose	Toutes régions	5 %	20%	25 %
Cercosporiose	Toutes régions	5 %	20%	25 %

### Contexte d'observations

22 parcelles représentatives au niveau géographique, pédologique, variétal ont été choisies. Tous les lundis, un prélèvement aléatoire **de 100 feuilles** issues de la couronne intermédiaire des betteraves est effectué, dans une zone jugée par l'observateur comme la plus représentative de la parcelle. Les feuilles observées permettent de déterminer la présence ou non de maladies et de vous informer lorsque les seuils sont atteints.

### Détail des observations du 3 juillet au 18 juillet :

Commune	Organisme	Variété	Cercosporiose			Oïdium			Rouille			Ramulariose			Date T1				
			Tolérance	3-juil.	11-juil.	18-juil.	Tolérance	3-juil.	11-juil.	18-juil.	Tolérance	3-juil.	11-juil.	18-juil.					
TERMIERS	TEREOS (ARTENAY)	CELCIUS		0	3	T1		0	0	T1		3	18	T1		0	2	T1	13-juil.
CIVRY	TEREOS (ARTENAY)	ECUREUIL		0	2	T1		0	1	T1		7	16	T1		0	2	T1	13-juil.
FRESNAY L'ÉVEQUE	CRISTAL-UNION (TOURY)	ECUREUIL		0	0	22		0	0	0		3	3	35		1	0	2	
BAUDREVILLE	ALLIANCE NEGOCE TOURY	BEETLE		1	1	T1		1	1	T1		38	40	T1		0	0	T1	11-juil.
SOURS	SCAEL	BARENTS		0	0	12		0	0	0		2	0	10		0	0	1	
CROTTE EN PITHIVERAIS	ITB 45	CHLOELIA KWS		0	1	5		0	0	0		0	2	22		0	0	0	
NEUVILLE AUX BOIS	GEETA PITHIVIERS	FORTISSIMA KWS		0	3	8		0	0	1		0	1	2		0	0	0	
OUZOUER DES CHAMPS	OUVRE ET FILS (SOUPPES)	PAPILLON		1	6	T1		0	0	T1		0	0	T1		0	0	T1	13-juil.
ESTOUY	ITB 45	CHLOELIA KWS		1	1	9		0	0	1		0	8	35		0	0	0	
DADONVILLE	CRISTAL-UNION (PITHIVIERS)	LEWINIA KWS		0	2	11		0	0	1		3	7	15		0	0	2	
YEVRE LA VILLE	COOP DE PITHIVIERS	LEWINIA KWS		0	nc	14		0	nc	0		1	nc	7		0	nc	0	
BRIC	ITB 45	CELCIUS		1	13	T1		1	4	T1		2	13	T1		0	0	T1	13-juil.
CHEMAULT	SOUFFLET AGRICULTURE	LIBELLULE		0	0	4		0	0	0		0	0	0		0	0	0	
BROMEILLES	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	ECUREUIL		0	2	7		0	0	0		0	0	0		0	0	0	
ECHILLEUSE	COOP DE PUISEAUX	BARENTS		2	5	T1		0	0	T1		0	0	T1		0	0	T1	13-juil.
SOUGY	ITB 45	ACACIA		0	3	11		0	0	0		0	0	0		0	0	0	
ARTENAY	TEREOS (ARTENAY)	BTS 505		0	7	T1		0	0	T1		0	4	T1		0	0	T1	17-juil.
CORBEILLES EN GATINAIS	ITB 45	LONDON		9	T1	T1		0	T1	T1		0	T1	T1		0	T1	T1	3-juil.
SCEAUX DU GÂTINAIS	ITB 45	LINOTTE		0	4	30		0	0	0		0	1	1		0	0	0	
SCEAUX DU GÂTINAIS	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	BTS 7845		1	7	T1		0	0	T1		1	0	T1		0	0	T1	11-juil.
TREILLES EN GÂTINAIS	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	LEWINIA KWS		3	6	T1		0	0	T1		0	0	T1		0	0	T1	12-juil.
VIMORY	OUVRE ET FILS (SOUPPES)	LEWINIA KWS		0	1	7		0	0	0		0	0	1		0	0	0	

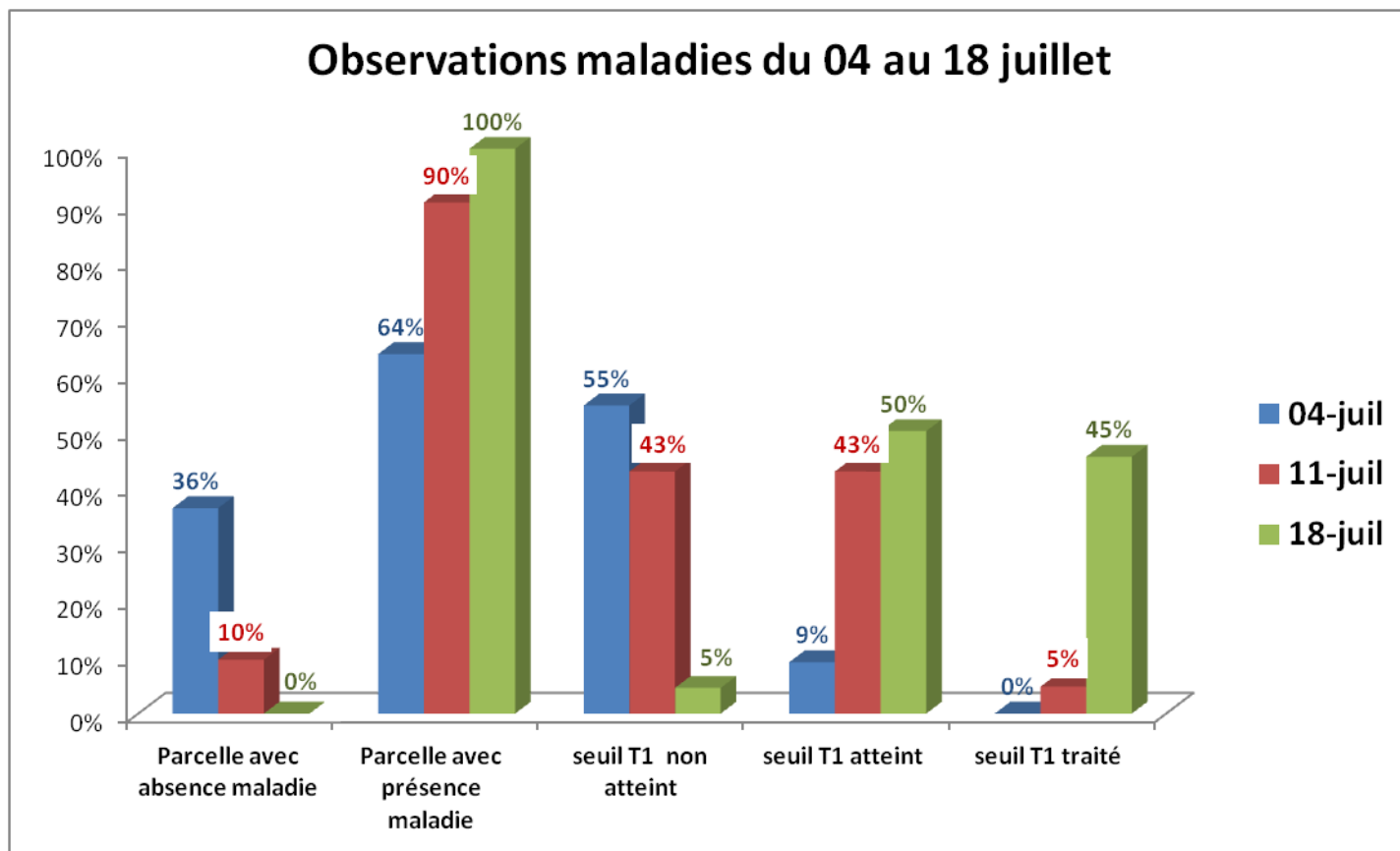
Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

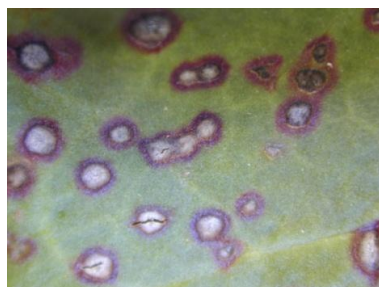


## Synthèse des observations au 18 juillet



Au 18 juillet :

- 100% des parcelles présentent des symptômes
- 50% ont atteint le seuil d'intervention
- 45% sont sous contrôle d'un T1 soit 10 parcelles

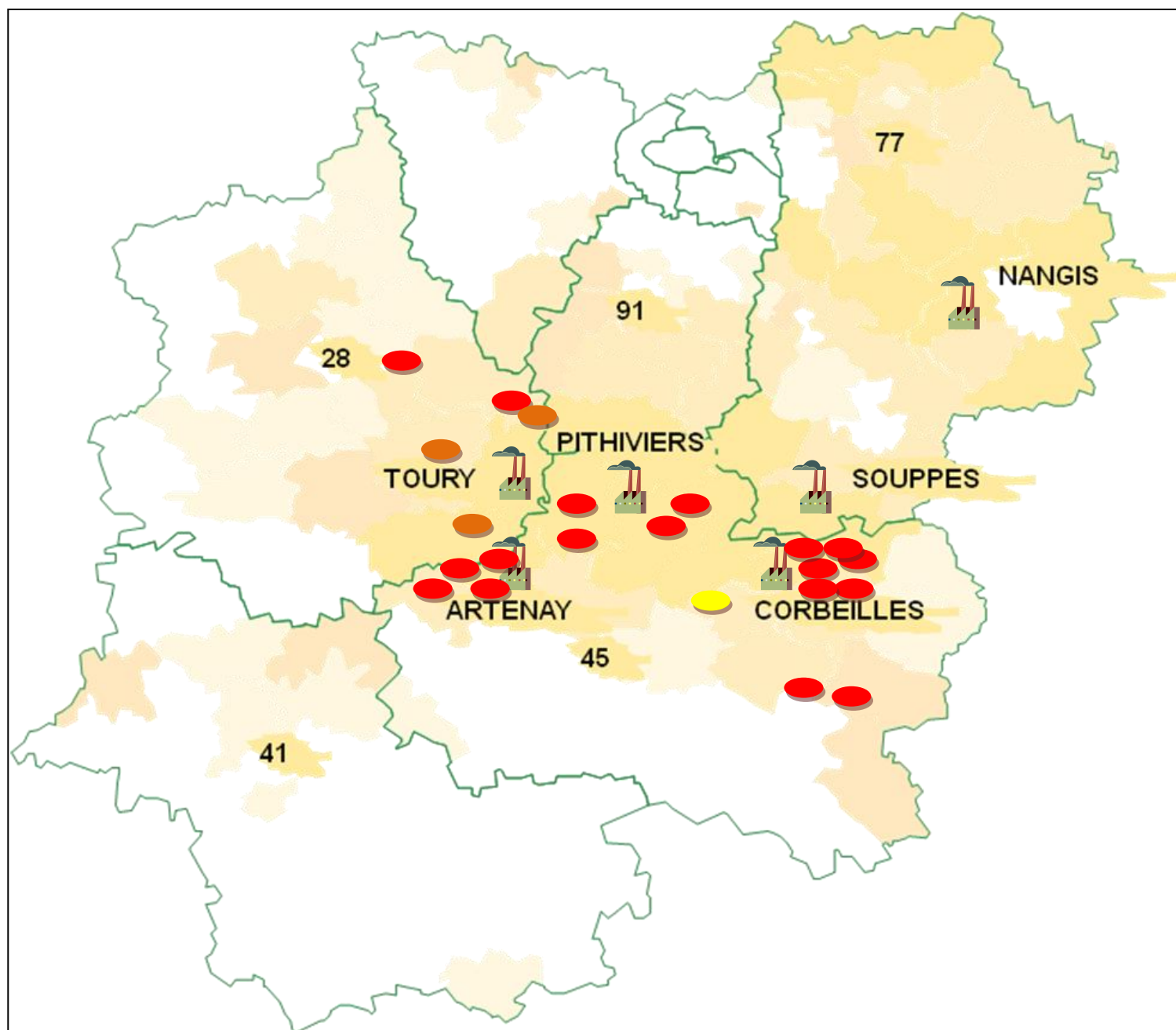


Pour la semaine en cours, plus aucun site n'est indemne de maladie (voir carte en annexe) :

- Il convient d'être particulièrement attentif en tous secteurs avec la **cercosporiose au seuil T1 dans 18 des 22 sites suivis**. Le risque est majeur dans les parcelles emblavées avec des variétés non **tolérantes à la cercosporiose**.

- Pour **la rouille, 3 sites sont au seuil (Baudreville, Civry, Terminiers)**.
- Enfin un seul site à Boiscommun (culture sèche) où le seuil n'est **toujours pas atteint**.

-  Parcelles seuil T1 non atteint
-  Parcelles seuil T1 atteint rouille
-  Parcelles seuils T1 atteint cercosporiose



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2